

Attestation de l'employeur



STADTVERWALTUNG TRIER

Aux termes du § 2 alinéa 3 des statuts relatifs au prélèvement d'une taxe sur l'hébergement pour les nuitées dans la ville de Trèves, les frais occasionnés par les nuitées sont exemptés de la taxe si l'hébergement est requis pour des raisons professionnelles.

La présente attestation sert de justificatif concernant des nuitées à Trèves requises dans un cadre professionnel, pour la présentation à l'établissement d'hébergement.

Nom et adresse de l'employeur :

Par la présente, nous confirmons
que notre collaboratrice Madame / notre collaborateur Monsieur

Nom:	Prénom:
------	---------

séjourne à Trèves pour des raisons purement professionnelles / pour des motifs économiques

Du:	Au:
-----	-----

Mentions: La remise de cette déclaration se fait à titre volontaire et sert uniquement à constater l'assujettissement à l'impôt aux termes des statuts de la taxe sur l'hébergement de la ville de Trèves. Les données prélevées sont transmises à la ville de Trèves, qui se réserve le droit de contrôler les informations fournies. En cas de refus d'acceptation de cette procédure, la taxe d'hébergement sera dans tous les cas facturée par l'établissement d'hébergement. Le traitement et l'utilisation des données sont acceptés. Des informations, dont le contenu est incorrect, peuvent donner lieu à des poursuites comme infraction ou délit.

Vous pouvez trouver des informations sur la protection des données sur Internet
<https://www.trier.de/rathaus-buerger-in/buergerservice/steuern-und-abgaben/datenschutzhinweise/>

Lieu et date

Signature de l'employeur / de la personne autorisée à signer